



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

1 MARS 1993

Présidence suisse d'Eurêka audiovisuel (1.7.1993 - 30.6.1994)

Vu la proposition du DFAE du 12 février 1993

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. Il est pris note que la présidence d'Eurêka audiovisuel est attribuée à la Suisse pour la période du 1.7.1993 au 30.6.1994.
2. M. Simon de Dardel, 1932, actuellement chef de la Section internationale des médias auprès de la Direction des organisations internationales du DFAE est désigné comme président d'Eurêka audiovisuel. Il agit en collaboration avec l'OFCOM et l'OFC.
3. Un adjoint diplomatique ainsi qu'une secrétaire sont attribués au président d'Eurêka audiovisuel pendant la durée de son mandat, à charge du crédit spécial mentionné sous point 4 de la présente décision.
4. Le DFAE est autorisé à demander avec le premier supplément au budget 1993 un crédit provisoire de Fr. 200'000.-- en faveur de l'article 201-3600.168.
5. Le DFAE est autorisé à inscrire au budget 1994 un crédit de Fr. 250'000.-- en faveur de l'article 201-3600.168.
6. Le DFAE est chargé de l'exécution de cette décision.

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	5	-
	X	EJPD	5	-
	X	EMD	5	-
	X	EFD	5	-
	Y	EVD	5	-
	Y	EVED	5	-
	X	BK	3	-
	X	EFK	2	-
	Y	Fin.Del.	2	-

Pour extrait conforme :

Maurice Müller

Dodis





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 17 février 1993

Au Conseil fédéral

Présidence suisse d'Eurêka audiovisuel (1.7.1993 - 30.6.1994)

1) Eurêka audiovisuel (EA)

Conçu sur le modèle d'Eurêka technologique, Eurêka audiovisuel (EA) a été créé lors des Assises européennes de l'audiovisuel, tenues à Paris en octobre 1989, à l'initiative de la France. Aux côtés d'Eurimages, programme du Conseil de l'Europe qui soutient la production audiovisuelle proprement dite, et de Media 95, programme des Communautés européennes qui finance des projets de pré- et de post-production, Eurêka audiovisuel occupe une place spécifique. Son but est d'organiser et de développer le marché de l'audiovisuel en Europe, de manière à le rendre plus transparent, plus cohérent, plus compétitif, face à la concurrence des Etats-Unis et du Japon.

Les projets EA portent donc sur les structures de l'industrie et du marché des programmes audiovisuels. Sous l'égide d'un Comité de coordonnateurs nationaux, tout un réseau européen des professionnels de l'audiovisuel a commencé à se constituer. EA joue en quelque sorte le rôle d'une "agence matrimoniale" mettant en présence des partenaires disposés à coopérer à un projet commun. Un label EA est décerné aux meilleurs projets et leur apporte ainsi une plus-value qui renforce leurs chances de succès. Jusqu'à présent quelque 80 projets ont reçu ce label. Les fonds engagés pour leur réalisation atteignent un montant global de 240 millions de FF.

Un autre trait spécifique d'EA est son caractère pan-européen. Il regroupe aujourd'hui 31 pays, ainsi que la Communauté européenne, qui en est membre à part entière. Le Conseil de l'Europe y a un statut d'observateur. Eurêka audiovisuel est une enceinte privilégiée pour la coopération Est-Ouest en Europe.

Eurimages, Media 95 et Eurêka audiovisuel constituent ainsi les trois piliers d'une organisation européenne de l'audiovisuel. Jusqu'à présent, la Suisse a joué un rôle particulièrement actif dans ces trois programmes. La branche audiovisuelle suisse a retiré de gros avantages de sa participation à ces différentes organisations. Or, en raison du vote négatif du 6 décembre 1992, notre pays ne participe plus au programme MEDIA de la CE, devenant du même coup un partenaire beaucoup moins intéressant aux yeux des autres Etats européens. Dans ces circonstances, la Suisse doit impérativement jouer un rôle aussi actif que possible au sein d'Eurêka audiovisuel, spécialement au moment où elle va en assumer la présidence. Ainsi, Eurêka audiovisuel apparaît non pas comme une solution de rechange, mais comme une porte ouverte à une collaboration à l'échelle européenne.

2) Organisation d'EA en Suisse

En date du 16 mai 1990, le Conseil fédéral a décidé la constitution d'un groupe d'experts chargé d'assumer le développement du programme EA en Suisse. Ce groupe est placé sous l'égide du DFI (Office fédéral de la culture). En vertu de la même décision, la participation de la Confédération au budget de fonctionnement d'Eurêka audiovisuel sur le plan international est confiée au DFAE (Direction des o.i.). Selon la clé de répartition en vigueur à EA, la participation de la Suisse se monte à 2,25 % du budget total de l'organisation. Un crédit de Fr. 99'000 est inscrit à ce titre à l'art. 201.3600.168, "Eurêka audiovisuel". De son côté, le DFTCE (Office fédéral de la communication) qui assure la présidence du groupe interdépartemental pour les questions internationales dans le domaine des media, participe au financement de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, qui s'ouvrira cette année à Strasbourg dans le cadre d'Eurêka audiovisuel. Un montant de Fr. 75'000.-- a déjà été budgété à ce titre à l'art. 808-3600.005, "Contributions aux organisations internationales pour les années 1993 et suivantes".

L'organisation suisse EA se présente actuellement selon le dispositif suivant (cf. organigramme à l'annexe) :

- La fonction de coordonnateur national est assumée par le responsable du service international des media de la DOI. C'est lui qui représente la Suisse au Comité des coordonnateurs nationaux EA et qui se tient en liaison avec le secrétariat permanent EA de Bruxelles. Sur le plan national, il travaille en étroite relation avec la section cinéma de l'OFC et avec le responsable des affaires internationales de l'OFCOM, et il organise les réunions EA des professionnels suisses.
- La section cinéma (OFC) est chargée du groupe d'experts.
- Le groupe d'experts, composé de représentants des milieux du cinéma et de la télévision et d'autres spécialistes des media, joue un rôle de conseiller et constitue le noyau du réseau EA suisse; il a également pour tâche d'évaluer les projets EA : ceux qui proviennent de l'étranger et qui cherchent des partenaires suisses, et ceux d'origine suisse, à la recherche de partenaires étrangers.
- L'OFCOM préside le groupe interdépartemental pour les questions internationales dans le domaine des media. Il est responsable, en accord avec le coordonnateur national, des relations avec l'Observatoire européen de l'audiovisuel de Strasbourg.
- Le groupe interdépartemental pour les questions internationales dans le domaine des media détermine la ligne générale d'une politique audiovisuelle suisse. Il se prononce sur les activités, les initiatives et les projets d'Eurêka audiovisuel.
- Les réunions EA des professionnels suisses ont un caractère essentiellement informatif. Mais elles peuvent aussi servir à lancer de nouveaux projets et à débattre des problèmes du jour.

3) La présidence suisse

La présidence du Comité des coordonnateurs EA échoit en alternance à un pays membre des Communautés européennes et à un pays non-membre pour une période d'une année (1er juillet - 30 juin). Elle a été successivement exercée par la France, l'Italie, la Finlande et l'Allemagne.

Le tour suivant incombait à la Russie, mais ce pays s'étant désisté, la question s'est posée de savoir qui allait le remplacer, en quelque sorte au pied levé.

Au cours de la discussion avec nos partenaires, il est apparu que la règle de l'alternance ne pourrait pas être respectée si la Suisse ne prenait pas la relève de la présidence allemande qui doit s'achever le 30 juin 1993. Les pays nordiques n'entrant plus en ligne de compte, elle seule présentait la garantie d'une présidence sérieusement assumée. L'unanimité s'est ainsi faite spontanément sur la Suisse lors de la Conférence ministérielle Eurêka audiovisuel d'Helsinki. L'appel venait non seulement des 31 pays membres, mais du Conseil de l'Europe et de la Commission des communautés européennes. Le représentant de la Suisse a alors fait savoir que si aucun autre pays ne se proposait, la Suisse acceptait la présidence pour la période du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994.

4) **Arguments**

La présidence suisse tombe sur un moment particulièrement favorable de l'évolution du programme Eurêka audiovisuel, et d'autre part elle coïncide à point nommé avec les intérêts suisses en matière d'audiovisuel, après la votation du 6 décembre 1992 sur l'EEE:

- La direction du Secrétariat EA de Bruxelles a été reprise en main dès janvier 1993 par un expert suédois particulièrement compétent et entreprenant, en sorte que les perspectives de collaboration avec une présidence suisse sont excellentes. Dans l'idéal, il aurait fallu, ainsi que le font plusieurs pays, détacher un représentant suisse auprès du Secrétariat permanent EA. Une telle présence à Bruxelles aurait facilité la coordination avec la présidence suisse à Berne. Mais nous avons dû renoncer à ce projet pour des raisons budgétaires.
- L'Observatoire européen de l'audiovisuel, principal projet d'EA, dont la réalisation a nécessité trois années d'études et de négociations, verra enfin le jour en 1993.
- Eurêka audiovisuel porte un soin particulier aux relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Neuf d'entre eux sont membres de l'organisation : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Russie, Tchécoslovaquie. A cet égard Eurêka audiovisuel est une enceinte d'une importance politique significative. Dans un avenir probablement proche, il lui appartiendra de se prononcer sur la candidature d'autres pays comme la Georgie, l'Ukraine, ou même le Kazakstan, le Kirgistan, ou le Turkmenistan.

- Il faut enfin prendre en considération la situation où se trouve la branche de l'audiovisuel suisse après la votation du 6 décembre 1992. Depuis le 1er juillet 1992, la Suisse se trouvait être membre à part entière du Plan Media 95 de la Communauté européenne. Elle bénéficiait ainsi par anticipation d'un arrangement permettant aux pays de l'AELE de participer aux programmes de Media avant même la mise en vigueur de l'Accord EEE. En raison de la votation négative du 6 décembre 1992, le contrat passé avec la Suisse est devenu caduc et n'a pas été renouvelé au 1er janvier 1993. La branche audiovisuelle suisse s'est vue ainsi privée d'un moment à l'autre de très importants moyens de réalisation et de diffusion de ses produits. Il s'agit dès lors de reprendre les négociations à la base pour tenter d'obtenir la reprise de la participation suisse à certains programmes de Media 95. Dans ce contexte, Eurêka audiovisuel peut être appelé à jouer un rôle important pour notre pays. C'est en effet par l'intermédiaire de cette organisation que les pays non-membres de la Communauté passent leurs contrats avec Media. La première condition posée aux pays non-membres pour participer aux programmes de Media est qu'ils soient membres d'Eurêka audiovisuel. Dans cette perspective, la présidence suisse d'EA pourrait grandement faciliter un retour de la Suisse à Media. Il vaut donc la peine de consacrer les soins et les efforts nécessaires au bon exercice de cette présidence.

5) Les tâches d'une présidence

- Organisation de trois réunions du Comité des coordonnateurs dans le pays de présidence. En l'occurrence ces réunions pourraient se tenir tour à tour dans les trois principales régions linguistiques de la Suisse, par exemple à Montreux, Lucerne et Locarno.
- Organisation d'une ou de plusieurs manifestations (symposium, séminaire, atelier, etc.) destinées aux professionnels européens de l'audiovisuel. De telles rencontres devraient être conçues de manière à profiter directement aux intérêts des professionnels suisses de la branche.
- D'une manière générale, la présidence suisse devrait s'employer à renforcer et intensifier les relations entre les 32 membres d'Eurêka audiovisuel, ce qui suppose un programme de visites et d'invitations.

6) Conséquences financières

Le programme Eurêka audiovisuel n'est pas comparable, par le nombre de ses projets et le volume de son financement, à son homologue Eurêka technologique, dont la Suisse prendra à son tour la présidence pour l'année 1994. Les dépenses liées à la présidence d'Eurêka audiovisuel sont relativement modestes et représentent environ le 1/16e de ce que coûtera la présidence d'Eurêka technologique.

La Finlande a consacré un budget de l'ordre de Fr. 600'000.-- à l'exercice de sa présidence. Ce montant lui a permis d'organiser une très importante rencontre, les Ateliers européens de l'audiovisuel, qui ont réuni à Bruxelles des professionnels de l'audiovisuel de toute l'Europe.

Pour la présidence suisse, les frais vont se répartir en quatre principales rubriques :

1. Organisation de trois réunions du Comité des coordonnateurs.

Ce Comité siège au rythme de cinq à six réunions par an. Trois d'entre elles ont lieu dans le pays de présidence, les autres se tenant en alternance à Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg. Il est prévu d'organiser ces réunions qui regroupent entre 70 et 80 responsables EA, et qui requièrent des services d'interprétation simultanée en cinq langues officielles, dans les trois principales régions linguistiques de la Suisse.

2. Effectif en personnel

a) Présidence d'Eurêka audiovisuel

Le DFAE propose au Conseil fédéral de désigner M. Simon de Dardel, 1932, chef du Service international des médias à la Direction des organisations internationales (DOI) en qualité de Président d'Eurêka audiovisuel. Cette charge étant assumée parallèlement à ses fonctions actuelles auprès de la DOI, la présidence d'Eurêka audiovisuel n'aura pas d'incidence financière quant à la rémunération de l'intéressé.

b) Adjoint au président et secrétariat

Compte tenu de la décision du Conseil fédéral du 3 février 1993 concernant les postes permanents et auxiliaires en 1993 (blocage des effectifs du personnel de la Confédération), il sera nécessaire que l'attribution d'un adjoint diplomatique ainsi que d'une secrétaire, émanant tous deux des rangs du DFAE, soit financée exclusivement par le biais du crédit spécial faisant l'objet de la présente proposition.

3. Invitations à des responsables EA de l'Europe de l'Est.

Une tradition d'Eurêka audiovisuel veut que le pays de présidence invite quelques coordonnateurs des pays de l'Est qui se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs déplacements. Il serait bon que la Suisse consente également à ce geste de solidarité.

4. Frais de déplacement

Le Président EA aura un programme de voyages relativement chargé. Il devra régulièrement se rendre au Secrétariat permanent EA de Bruxelles, et il sera appelé à diriger des délégations EA, à effectuer des démarches, à nouer des contacts dans diverses capitales, notamment en Europe centrale et orientale. Ses frais de déplacement et ceux de son adjoint, lorsqu'il devra l'accompagner, seront mis également à la charge du crédit spécial.

Le budget proposé est le suivant :

3 réunions des coordonnateurs nationaux EA (frais d'interprétation simultanée, repas, transport)	Fr. 135'000.--
traitement d'un adjoint diplomatique (y compris charges sociales et indemnités de résidence à Berne, période juillet 1993 - juin 1994)	Fr. 130'000.--
traitement d'une unité de secrétariat (mêmes conditions)	Fr. 100'000.--
10 invitations à des coordonnateurs EA d'Europe de l'Est	Fr. 30'000.--
frais de déplacement	Fr. 30'000.--
imprévu	Fr. 25'000.--

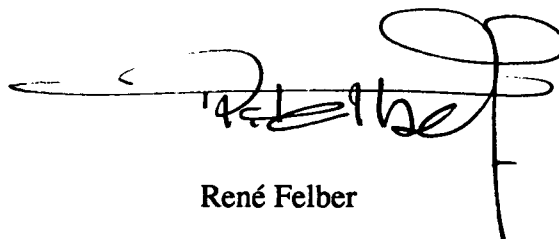
total	Fr. 450'000.--

Du moment que la présidence EA se partage sur deux années, les crédits demandés seront versés en deux fois : Fr. 200'000.-- pour 1993 et Fr. 250'000.-- pour 1994.

Les partenaires d'Eurêka audiovisuel attendent de la présidence suisse un travail sérieux et constructif. Il s'agit de ne pas les décevoir et de faire bonne figure, notamment aux yeux de la Communauté européenne, qui est le membre le plus influent de cette enceinte. En Suisse même, les milieux professionnels voient dans Eurêka audiovisuel une porte encore ouverte sur une collaboration européenne. Les moyens demandés pour la présidence suisse d'Eurêka audiovisuel permettront de faire face aux tâches qui l'attendent.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'accepter la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

Annexes :

- organigramme Eurêka audiovisuel
- projet de décision

Extrait du procès-verbal :

- DFAE (10 exemplaires)
- Autres Départements (1 exemplaire)

Présidence suisse d'Eurêka audiovisuel (1.7.1993 - 30.6.1993)

Vu la proposition du DFAE du 12 février 1993

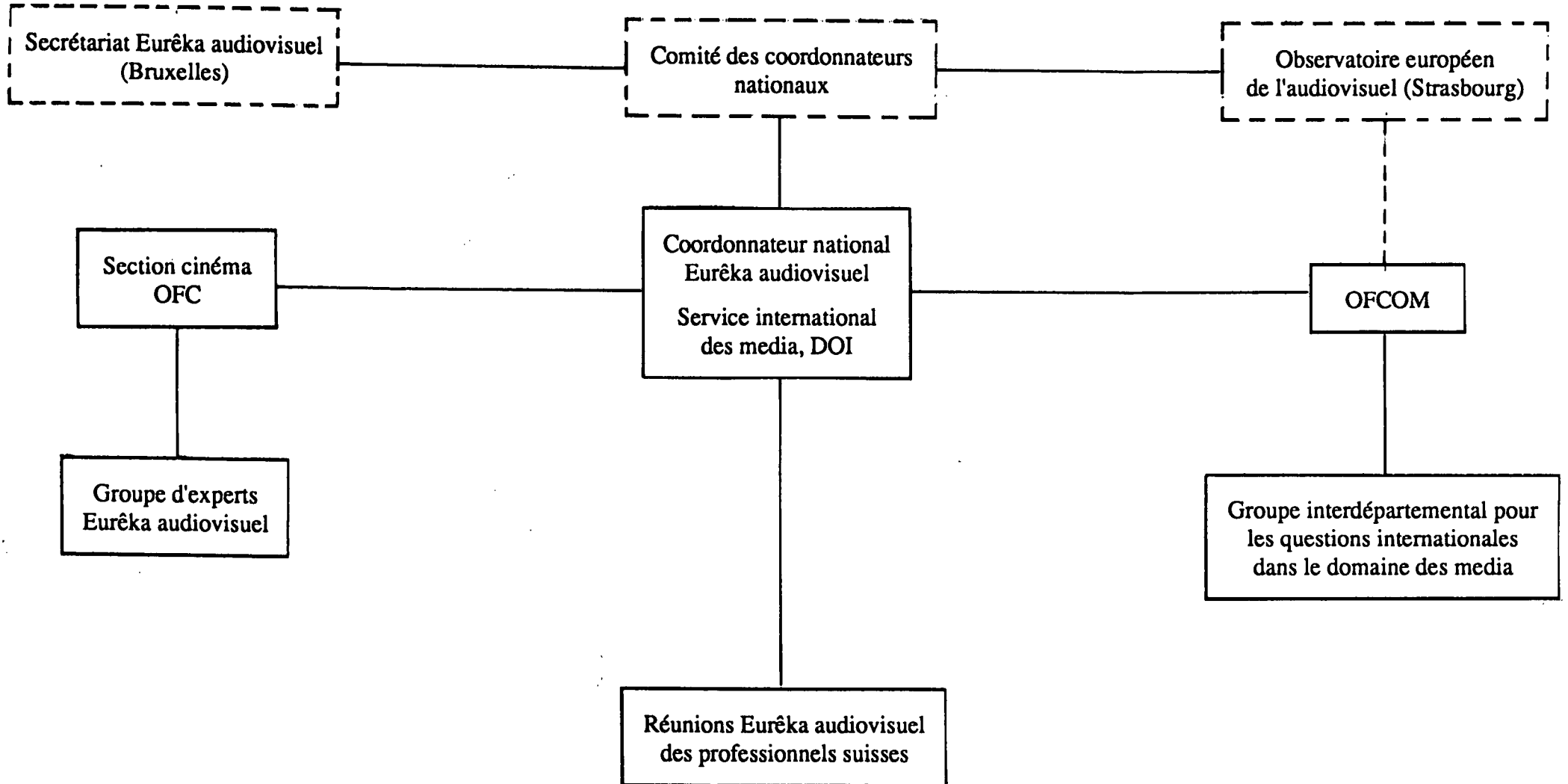
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

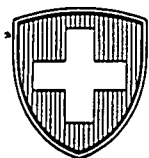
d é c i d é :

1. Il est pris note que la présidence d'Eurêka audiovisuel est attribuée à la Suisse pour la période du 1.7.1993 au 30.6.1993.
2. M. Simon de Dardel, 1932, actuellement chef de la Section internationale des médias auprès de la Direction des organisations internationales du DFAE est désigné comme président d'Eurêka audiovisuel. Il agit en collaboration avec l'OFCOM et l'OFC.
3. Un adjoint diplomatique ainsi qu'une secrétaire sont attribués au président d'Eurêka audiovisuel pendant la durée de son mandat, à charge du crédit spécial mentionné sous point 4 de la présente décision.
4. Le DFAE est autorisé à demander avec le premier supplément au budget 1993 un crédit provisoire de Fr. 200'000.-- en faveur de l'article 201-3600.168.
5. Le DFAE est autorisé à inscrire au budget 1994 un crédit de Fr. 250'000.-- en faveur de l'article 201-3600.168.
6. Le DFAE est chargé de l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme :

Eurêka audiovisuel (organigramme)





EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 23 février 1993

581.286

Au Conseil fédéral

Présidence suisse d'Eurêka audiovisuel (1.7.1993 -
30.6.1993)

C o - r a p p o r t

à la proposition du DFAE du 12 février 1993

Proposition

Le chiffre 4 du dispositif de décision est complété comme suit :

"4. Le DFAE est autorisé à demander avec le premier supplément du budget 1993 un crédit provisoire de Fr. 200'000.- à charge de l'article 201.3600.168. **Ce crédit sera compensé par le blocage d'un montant correspondant à l'article 201.3600.** (numéro à compléter par le DFAE lui-même).

Motifs

1. Nous sommes d'accord sur le principe avec la proposition du DFAE et n'avons pas d'objection à ce que notre pays reprenne, au pied levé, la présidence d'Eurêka audiovisuel.

2. Au plan du financement toutefois, nous sommes d'avis qu'il est indispensable que le DFAE assume le financement de cette présidence, au moins par la part incombant au budget 93, dans le cadre des crédits dont il dispose à ce budget. Compte tenu du montant relativement limité en question (200'000 francs), le sacrifice demandé ne devrait pas être insupportable.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES



O. Stich